

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 janvier 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	Rémi Beauchesne

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h15) –Budget 2025
5. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h30) – Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2025-2026-2027
6. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h45) – Adoption du Règlement #553 – taxation 2025
7. Présentation des comptes
8. Dépôt à la table du conseil – Liste des fournisseurs payés « sur réception » en décembre 2024
9. Adoption du Règlement #554 établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles

10. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #523-2 modifiant le Règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
11. Appui à la FQM – Demande d'amélioration de la couverture cellulaire
12. Demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2 SP Inc
13. Dépôt à la table du conseil – Attestation d'assainissement délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
14. Adoption du Plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité
15. Aide financière 2025 à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord
16. Location du garage – renouvellement du coût de location de février 2025 à janvier 2026
17. Signature d'une nouvelle entente avec Desjardins – Bail-Guichet 2024-2028
18. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
19. Carnaval 2025
20. Correspondance
 - a) Lettre d'appui transmise à la Maison des Jeunes pour son projet de voyage d'hiver 2025;
 - b) Lettre de remerciement reçue de la Légion Royale Canadienne pour la contribution financière de la municipalité.
21. Période de questions
22. Clôture de séance

2025-01-02 Dépôt et adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-01-03 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h15) – Adoption du Budget 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h15) – Adoption du Budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h15) – Adoption du Budget 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h15) – Adoption du Budget 2025 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-01-04 **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h30) - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h30) – Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h30) – Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h30) – Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-01-05 **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h45) - Adoption du Règlement #553 fixant le taux de taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h45) – Adoption du Règlement #553 fixant le taux de taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h45) – Adoption du Règlement #553 fixant le taux de taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 (19h45) – Adoption du Règlement #553 fixant le taux de taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-01-06 **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 182,979.76\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2025-01-07 **Dépôt à la table du conseil – Liste des fournisseurs payés
« sur réception » en décembre 2024**

En respect des conditions de la résolution #2024-12-184 **Grève de Poste Canada – Autorisation de paiement des factures reçues après le 2 décembre 2024** adoptée afin de permettre le paiement « sur réception », à la réouverture du service de Poste Canada, de toutes les factures de fournisseurs concernant des services rendus à la municipalité en novembre 2024 et ce, afin de pouvoir procéder au paiement de ces factures dans un délai acceptable et raisonnable sans attendre la « Présentation des comptes » prévue à la séance du 13 janvier 2025, le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la « Liste des fournisseurs payés « sur réception » en décembre 2024 ».

2025-01-08 **Adoption du Règlement #554 établissant la tarification
applicable à la collecte des plastiques agricoles**

CONSIDÉRANT QUE la collecte des plastiques agricoles dans les bacs roulants sera considérée comme de la contamination par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement des plastiques par l'entremise du bac noir serait une méthode coûteuse pour la municipalité et causerait un impact sur la performance GMR, donc une réduction du montant de la redevance à l'élimination versée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles relève d'une compétence de la MRC, toutefois, et après consultations auprès de cette dernière, la municipalité du Canton de Ham-Nord désire prendre l'initiative et offrir une alternative aux productrices et producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-11-173, adoptée lors de la séance du conseil du 4 novembre 2024, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord a entériné la mise sur pied d'une collecte des plastiques agricoles à compter de 2025, selon un mode de collecte en porte-à-porte auprès des producteurs(trices) agricoles ayant transmis leur formulaire d'engagement signé;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des plastiques agricoles est financée selon une entente tripartite, soit que le coût du conteneur est à la charge de la productrice ou du

producteur, que les frais des collectes sont assumés par la municipalité et que le traitement des matières est assumé par l'organisme AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat auprès de l'entreprise Durabac inc., de 4 conteneurs 4 verges (modèle recyclage CPR-4000) et de 10 conteneurs 6 verges (modèle CPR-6000) pour les exploitations agricoles enregistrées participantes;

CONSIDÉRANT QUE le coût net des conteneurs est refacturé à chacune des exploitations agricoles enregistrées participantes selon leur demande respective pour un conteneur 4 verges ou pour un conteneur 6 verges, tel qu'indiqué dans le formulaire d'engagement signé de la part des producteurs(trices) agricoles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), les compensations relatives à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité doivent se faire par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ADOPTER le Règlement #554 établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2025-01-09 **Avis de motion et dépôt du projet Règlement #523-2 modifiant le Règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #523-2 modifiant le Règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise à modifier le coût de l'amende à 300.00\$ (au lieu de 40.00\$ présentement) pour toute personne commettant une infraction selon l'article 4.3.9 du Règlement, article mentionnant plus précisément :

4.3.9 Nul ne peut effectuer des dérapages contrôlés avec un véhicule sur les chemins publics, les parcs publics et les parcs de stationnement de la Municipalité.

2025-01-10 **Appui à la FQM – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire**

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026,

reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-11 **Demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2 SP Inc.**

ATTENDU la demande de l'entreprise Construction 2 SP Inc. (représentée par M. Samuel Turmel) concernant l'immeuble portant le # de lot 6 593 772 (matricule #1585-75-1022) situé au 20 rue de l'Aréna et ayant pour objet :

- De régulariser la marge avant du bâtiment multi-logement (6 unités) à 4.08 mètres au lieu de 4.14 mètres puisque la municipalité du Canton de Ham-Nord avait accordé une dérogation mineure au propriétaire (résolution #2023-09-157), lui permettant la construction d'un multi-logement avec une marge avant de 4.14 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres. Après la construction de l'immeuble, celui-ci apparaît au Certificat de localisation avec une marge avant de 4.08 mètres, soit un écart de 0.06 m (6 centimètres).

Le propriétaire déclare :

Une erreur est survenue lors de l'implantation du 6 logements situé au 20 rue de l'Aréna. Nous demandons donc à la municipalité de régulariser la marge avant du bâtiment à 4.08 mètres au lieu de 4.14 mètres, soit 6 centimètre de différence avec ce qui avait été accordé initialement par le conseil municipal par la résolution #2023-09-157 adoptée lors de la séance du 11 septembre 2023.

ATTENDU la recommandation POSITIVE du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 13 janvier 2025 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2SP Inc, tel que spécifié dans la recommandation POSITIVE du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 13 janvier 2025 à 18h30.

2025-01-12 **Dépôt à la table du conseil – Attestation d'assainissement délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil l'Attestation d'assainissement municipale (Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées) délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

2025-01-13 **Adoption du Plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* a pour but de renforcer la protection des sources d'eau potable (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP));

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 68 et 75 du RPEP, les responsables de prélèvements municipaux alimentant plus de 500 personnes en eau potable doivent produire un rapport de la vulnérabilité de leur source d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'octroie d'un mandat à l'organisme COPERNIC en février 2024 pour réaliser le plan de protection des puits de la municipalité, projet réalisé dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le Plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité, préparé par l'organisme COPERNIC et présenté par M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement.

2025-01-14 **Aide financière 2025 à la Coopérative de Solidarité –
Maintien des services à Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 12,000\$ à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord pour l'année 2025, montant accordé tel que demandé par le Conseil d'Administration de la Coopérative dans sa correspondance du 5 décembre 2024;

QUE la Municipalité utilise les fonds disponible dans ses « Surplus cumulés affectés – Services communautaires » pour payer cette contribution financière de 12,000\$ à la Coopérative.

2025-01-15 **Location du Garage municipal – renouvellement du coût de
location de février 2025 à janvier 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord le renouvellement du coût de location au montant mensuel de 1,100\$ + taxes (incluant l'électricité et le chauffage) pour la location d'une partie de l'immeuble du 365, rue Principale, et ce, pour la période du 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026.

2025-01-16 **Signature d'une nouvelle entente avec Desjardins – Bail-
Guichet 2024-2028**

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la Caisse Desjardins des Bois-Francs son accord à résilier la présente entente en vigueur (présence d'un comptoir-caisse jusqu'au 31 mai 2026) et à signer une nouvelle entente pour le projet de mise en place d'un guichet automatique dans les locaux du 285, 1^{re} Avenue, entente qui se terminera le 31 mai 2028 ;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous documents relatifs à cette nouvelle entente de Bail-Guichet 2024-2028 avec la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

2025-01-17 **Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge** ».

2025-01-18 **Carnaval 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 1,000 \$ au Comité organisateur du Carnaval 2025 (OTJ de Ham-Nord) et d'en autoriser le paiement;

QUE la municipalité procède au paiement d'une rémunération indépendante et additionnelle en ce qui concerne les heures travaillées par ses employés(es) durant le week-end du carnaval.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) Transmission d'une lettre d'appui transmise à la Maison des Jeunes pour son projet de voyage d'hiver 2025 ;
- b) De la réception d'une lettre de remerciement reçue de la Légion Royale Canadienne pour la contribution financière de la municipalité.

Période de questions :

Lors de la période de questions, les sujets suivants ont été discutés :

Une citoyenne présente à l'assemblée s'informe sur les sujets suivants :

- Discussion sur la proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025 et sur la pertinence de parler de la santé mentale dans le journal local.
- D'une demande au conseil afin de procéder si possible à l'ajout d'équipement supplémentaire au Centre sportif afin d'aider les enfants à apprendre à patiner puisque le nombre d'enfants fréquentant la patinoire est de plus en plus grand.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.